

Écritures responsives

Par **lostneedanswer**, le **08/02/2016** à **15:42**

Bonjour,

Pouvez-vous m'éclairer et me dire ce que sont les écritures responsives dans le cadre d'une procédure ?

Est-ce qu'il s'agit de la deuxième phase de rédaction des conclusions d'une partie au cours d'une procédure ?

Rédaction des conclusions demandeur – rédaction conclusions défendeur – nouvelles conclusions du demandeur reçues par le défendeur (donc écritures responsives ?).

Je vous remercie beaucoup pour l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

LNA

Par **Camille**, le **08/02/2016** à **18:28**

Bonjour,

Oui. Donc

Rédaction des premières conclusions demandeur = pas responsives

Rédaction conclusions défendeur = responsives

Nouvelles conclusions du demandeur = responsives aussi.

Et ainsi de suite.